

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**
Tenue le lundi 5 février à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Est absent monsieur le conseiller Marc-André Laberge.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 31.

027-02-2024 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024
 - 2.2 Procès-verbal de correction – Règlement de taxation # 429-2023 portant sur l'exercice financier 2024
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
 - 4.1 Adoption du projet de règlement # 422-2024 visant à modifier le règlement # 422-2023 portant sur le traitement des élus
 - 4.2 Adoption de la Nétiquette modifiée (Politique d'utilisation des médias sociaux et des courriers électroniques)
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2024 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics
 - 8.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'installer une rambarde sur la route 202, près du Franklin Cemetery
 - 8.3 Demande de diminution de la limite de vitesse sur la route 209 près du 2319, route 209 (près du Verger du pirate) auprès du MTQ
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de décembre 2023
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
 - 11.2 Offre de services 7Sports
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**



14. Divers
15. Période de questions
16. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 8 janvier 2024;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

028-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Blair et appuyé par le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 janvier 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.2 Procès-verbal de correction - Règlement de taxation # 429-2023 portant sur l'exercice financier 2024

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 8 janvier 2024;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, apporte une correction au règlement de taxation numéro 429-2023 de la Municipalité de Franklin, puisqu'une erreur apparaît à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE les corrections sont les suivantes :

À l'article 15 du règlement, il est inscrit :

« Il est établi un taux de compensation de 425,47 \$ par unité desservie en vertu du Règlement numéro 293 pour les services d'entretien du réseau d'égout et d'aqueduc. »

Or, on devrait lire :

« Il est établi un taux de compensation de 510,37 \$ par unité desservie en vertu du Règlement numéro 293 pour les services d'entretien du réseau d'égout et d'aqueduc. »

À l'article 16 du règlement, il est inscrit :

« Il est établi un taux de compensation de 12,40 \$ sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité en vertu du Règlement numéro 293 pour les services d'entretien du réseau d'égout et d'aqueduc. »

Or, on devrait lire :

« Il est établi un taux de compensation de 4,94 \$ sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité en vertu du Règlement numéro 293 pour les services d'entretien du réseau d'égout et d'aqueduc. »

029-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Blair et appuyé par le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de correction, tel que présenté;

DE demander au directeur général et greffier-trésorier monsieur Simon St-Michel de modifier le règlement numéro 429-2023 en conséquence.

ADOPTÉE



3. Période de questions

Avant de débuter cette période de questions, monsieur le maire Yves Métras désire rendre hommage à une ancienne mairesse qui est récemment décédée.

Voici cet hommage :

« J'aimerais rendre hommage à une grande dame qui nous a quitté récemment. Nous avons appris la semaine dernière le décès de Madame Suzanne Yelle Blair, qui a été la première femme à siéger comme mairesse à Franklin. Madame Blair a été une grande personne qui ne craignait pas de prendre sa place tout en prenant des décisions importantes. C'était une personne engagée et une travailleuse acharnée. Madame Blair était intègre et dévouée, mais surtout humaine et à l'écoute de ses citoyens. Toute l'équipe de la Municipalité de Franklin tient à offrir leurs plus sincères condoléances à la famille, notamment à un de ses fils qui siège avec nous au conseil municipal, monsieur Mark Blair. »

Avant le début de cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : J'avais demandé en janvier à quoi correspond le montant des cours d'eau. Quelle est la réponse?

Réponse : Nous vous répondrons sous peu.

Question : Combien la municipalité paye à la MRC (quote-part) pour l'autobus pour les citoyens?

Réponse : Nous ne connaissons pas par cœur le montant de cette quote-part en particulier, mais nous vous reviendrons là-dessus.

Question : Est-ce que l'autobus qui passe dans la MRC est disponible gratuitement pour tous les citoyens? Si oui, pourquoi ça n'a pas été annoncé?

Réponse : Oui, l'autobus est gratuit pour nos résidents. Nous avons déjà partagé l'information sur nos médias sociaux, mais nous allons nous assurer d'ajouter l'information pour nos citoyens dans le bulletin municipal et sur le site Web. Merci pour votre suggestion.

Question : Vous avez fait un gel des remblais au mois dernier. Ça a l'air qu'il y en a qui n'ont pas eu le message. Pourquoi des remblais se poursuivent?

Réponse : Lorsqu'il est question de gel des remblais, ça veut dire qu'il y a gel des nouvelles demandes de permis de remblais. Ce gel des remblais n'affecte pas ceux qui détiennent déjà un permis, donc les permis en cours. Nous voulons, tout comme vous, limiter les remblais et nous allons continuer d'agir en ce sens.

Question : N'y aurait-il pas une coquille dans le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023 alors que vous deviez approuver le PV de la séance du 7 août et que parmi les 4 membres qui ont siégé le 5 septembre, seulement 2 avaient été présents et qu'il était écrit la conseillère au lieu d'être la pro-mairesse?

Réponse : Nous allons vérifier le libellé et nous allons apporter les modifications, au besoin.



Question : Nous avons vu dans la liste des déboursés des années 2022 et 2023 qu'il y avait beaucoup de frais d'avocats, au-dessus de 100 000 \$. Comment l'expliquez-vous?

Réponse : La question du remblai du 1250, rang des Dumas, qui représente une situation judiciarisée, représente une bonne partie de ces frais d'avocats. De plus, il arrive d'autres situations où certains citoyens monopolisent l'administration municipale et deviennent harcelants, ce qui nécessite l'intervention des avocats également.

Question : Toujours concernant les frais d'avocats, pourquoi les coûts sont séparés entre deux firmes?

Réponse : Nous avons dû faire appel à deux firmes, car notre partenaire habituel, la firme Dunton Rainville, ne pouvait pas nous représenter dans le cas du 1250, rang des Dumas, pour cause de conflit d'intérêts.

Question : Savez-vous combien les voyages de remblai payent?

Réponse : Non, on ne connaît pas les chiffres sur ces voyages.

Question : Avez-vous remarqué qu'il y a une erreur dans l'article 8 du règlement de taxation? Le montant décrit n'est pas multiplié par 3, contrairement à ce qui est écrit, mais bien par 2.

Réponse : Effectivement, c'est une coquille et ce sera corrigé.

4. Greffe

4.1 Adoption du projet de règlement #422-2024 visant à modifier le règlement #422-2023 portant sur le traitement des élus

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il convient de procéder à la mise à jour du présent règlement sur le traitement des élus de la Municipalité de Franklin afin d'assurer la conformité des nouvelles exigences législatives;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001);

ATTENDU QUE le présent conseil municipal désire maintenir et geler le traitement salarial actuel des élus et qu'il ne soit pas indexé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le règlement # 422-2024, faisant en sorte que le traitement salarial des élus ne soit pas indexé.

Le règlement a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

4.2 Adoption de la Nétiquette modifiée (politique d'utilisation des médias sociaux et des courriers électroniques)

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a adopté le 12 septembre 2022 une politique d'utilisation des médias sociaux appelée Nétiquette;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre cette politique à jour en incluant également le volet de l'utilisation des courriers électroniques;

ATTENDU QUE nous devons mettre en place une politique d'utilisation de ces médias sociaux et des courriers électroniques afin de bien gérer les attentes et les besoins pour les citoyens et pour l'administration municipale;



031-02-2024

ATTENDU QUE cette politique d'utilisation des médias sociaux et des courriers électroniques est déjà affichée sur le site Web de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la mise à jour de la politique d'utilisation des médias sociaux et des courriers électroniques appelée Nétiquette, telle que présentée.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de janvier 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que les responsables de l'accueil des citoyens à l'hôtel de ville ont répondu à près de 100 appels téléphoniques, près de 300 courriels et accueilli 40 personnes à la réception au cours du mois de janvier 2024.

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés, du mois de janvier 2024 pour un montant de 317 573.43 \$, que la liste soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 133 629.40 \$. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés totalisant 33 829.13 \$ pour la période du 24 décembre 2023 au 20 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

7.1 Procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2024 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2024 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8. Transports et voirie

8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics

Le rapport mensuel des activités du Service des travaux publics du mois de janvier 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'installer une rambarde sur la route 202, près du Franklin Cemetery

ATTENDU QUE la montée Covey Hill se termine par une pente importante, à l'intersection de la route 202;

ATTENDU QU'EN période hivernale, il survient régulièrement des accidents à cet endroit, faisant en sorte que des véhicules terminent leur course sur une propriété privée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents

DE demander l'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour installer une rambarde sur la route 202, près du Franklin Cemetery;



D'AUTORISER monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, de représenter la Municipalité de Franklin pour cette demande.

ADOPTÉE

8.3 Demande de diminution de la limite de vitesse sur la route 209 près du 2319, route 209 (près du Verger du pirate) auprès du MTQ

ATTENDU QUE la limite de vitesse sur la route 209 près du 2319, route 209 passe de 50 km/h à 90 km/h;

ATTENDU QUE plusieurs blocs appartements se construisent près de l'endroit où a lieu actuellement le changement de la limite de vitesse sur la route 209;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents

DE demander l'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prolonger la zone de vitesse de 50 km / h pour des raisons de sécurité et d'accès sécuritaires aux résidences et étendre la zone de 50 km / h jusqu'au 2233, route 209 (de la route 201 vers l'ouest);

D'AUTORISER monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à représenter la Municipalité de Franklin pour cette demande.

ADOPTÉE

034-02-2024

9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour décembre 2023

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de décembre 2023 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de janvier 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de janvier 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

11.2 Offre de services 7sports

ATTENDU QUE 7Sports offre l'organisation d'activités sportives clés en main, notamment du soccer, du hockey et du multisports;

ATTENDU QUE la Municipalité ne verse pas de contribution financière à 7 Sports pour la réalisation des activités;

ATTENDU QUE l'offre de services de 7Sports vient compléter la programmation en loisir de la municipalité;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de 7 Sports pour l'organisation d'activités sportives pour l'année 2024.

ADOPTÉE

035-02-2024

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

Aucun point.



14. Divers

Aucun ajout.

15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Dans le règlement, vous avez parlé de la route 201. Vous ne vous êtes pas trompés?

Réponse : Il s'agit d'une résolution pour modifier la limite de vitesse sur la route 209, à partir de la route 201. Avec les blocs appartements, on veut protéger les citoyens et les accès sécuritaires, s'assurant de ne pas causer d'accidents dans ce cas-ci.

16. Levée de la séance

036-02-2024 **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 5 février 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier